



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Contingent français de l'ONU en ex-Yougoslavie

Question écrite n° 10122

### Texte de la question

M. Yves Bonnet appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur les difficultés et les risques encourus par les officiers, sous-officiers et soldats mis par la France à la disposition de l'ONU pour l'accomplissement de missions humanitaires, difficultés et risques d'autant moins admissibles qu'ils visent des unités n'assumant pas de mission militaire. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer l'état des pertes en personnels ainsi subies par les contingents français mis à la disposition de l'ONU au titre des opérations extérieures. Dans la mesure où l'identification des agresseurs aurait été faite sans contestation par l'autorité d'emploi des forces françaises (la Forpronu dans l'ex-Yougoslavie), il souhaiterait qu'elle lui soit communiquée.

### Texte de la réponse

Trois officiers, sept sous-officiers et huit militaires du rang mis à la disposition, avec leurs unités, de l'Organisation des Nations Unies ont perdu la vie en ex-Yougoslavie, dont cinq par tirs d'armes légères, deux par explosions de mines, un par tir d'arme lourde et un par chute d'un hélicoptère abattu en vol. Par ailleurs, vingt et un officiers, soixante-cinq sous-officiers et cent quatre-vingt-quinze militaires du rang ont été blessés dont trente-trois par tirs d'armes lourdes, vingt-six par explosions de mines et cinquante-quatre par tirs d'armes légères dont trente-huit du fait de tireurs isolés. Le bilan des accidents de la circulation s'établit à cinq tués et cinquante-cinq blessés. En ce qui concerne la Somalie et le Cambodge, aucune victime n'est à déplorer du fait des opérations ; seuls des accidents sont en cause.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bonnet Yves](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10122

**Rubrique :** Armée

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 1994, page 186

**Réponse publiée le :** 28 février 1994, page 1026